

AIR MARINE

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 289.119,75 euros

305 avenue de Mont de Marsan

33850 LEOGNAN

381 365 063 RCS BORDEAUX

<p>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018</p>
--

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

- **Monsieur Gilles OLICHON**
Les Goulermes
33430 BAZAS

Sociétés dans lesquelles Monsieur Gilles OLICHON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Président Directeur Général de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- Président de la SAS AMAE, rémunéré
- Gérant de la SARL ADRONES, non rémunéré, étant précisé que ce mandat a pris fin avec la dissolution-confusion de la société ADRONES par AIR MARINE
- Gérant de la SARL SAVE TECHNOLOGIES, non rémunéré
- Gérant de la SARL IDRONEX, non rémunéré
- Gérant de la SCI de l'ECLUSE DES BERGUES,
- Gérant de la SARL AMD,
- Gérant de la SCI DEPPE.

- **Monsieur Sébastien BRUNEL**
184 rue Bienville
Logueil, Qc,
J4H 2^E1, Canada

Sociétés dans lesquelles Monsieur Sébastien BRUNEL exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- Gérant SCI CNES,

- **Monsieur Vincent Olichon**
Les Goulermes
33430 BAZAS

Sociétés dans lesquelles Monsieur Vincent Olichon exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance :

- - Directeur Général Délégué de la SA AIR MARINE, non rémunéré
- - Président Directeur Général de la SAS APURNA,

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Néant

DELEGATIONS DE POUVOIRS
<p>Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2017</p> <p>Délégation de compétence au Conseil d'administration Nature de l'augmentation du capital envisagée : Décision de principe d'une augmentation de capital de 9.658,37 € en cas d'exercice de la totalité des BSA II 2017, Montant de l'augmentation du capital envisagée : 9.658,37 € Modalités de l'augmentation du capital : par émission de 386.335 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,025 euros, assortie d'une prime d'émission totale de 109.332,81 euros , soit un versement total de 118.991,18 € Durée de la délégation de compétence : légalement, 5 ans Réunion du Conseil d'administration : non intervenue</p>
DELEGATIONS DE COMPETENCES
<p>Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2017 :</p> <p>Délégation de compétence au Conseil d'administration : Nature de l'augmentation du capital envisagée : augmentation de capital par émission d'actions, de bons et /ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; Montant de l'augmentation du capital envisagée : 1.500.000 euros ;</p>

Modalités de l'augmentation du capital : avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de titres
Durée de la délégation de compétence : 26 mois ;
Réunion du Conseil d'administration : non intervenue

Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2017:

Délégation de compétence au Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation du capital envisagée : par émission en euros, ou en monnaies étrangères, ou e tout autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une fraction du capital de la Société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière,

Et/ou

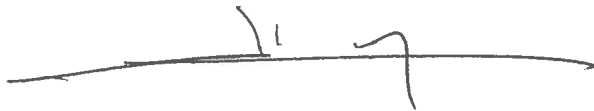
Par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Montant de l'augmentation du capital envisagée : 1.500.000 euros ;

Modalités de l'augmentation du capital : émission réservée par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible, et faculté d'instaurer un droit de souscription à titre réductible - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de titres

Durée de la délégation de compétence : 26 mois ;

Réunion du Conseil d'administration : non intervenue

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small vertical tick mark above it and a short vertical line extending downwards from the right end.